

A Canberra, le 20 mai 2022

Les enseignants détachés du Lycée Franco-Australien de Canberra

À Madame Anne Genetet, députée de la 11^{ème} circonscription des Français de l'étranger

Objet: décret du 26 avril 2022 relatif au taux annuel de cotisation pour la retraite des enseignants en détachement administrative.

Madame la Députée,

Nous sommes enseignants au primaire et secondaire du Lycée Franco Australien de Canberra. Nous sommes tous en position de détachement direct auprès de cet établissement partenaire avec l'AEFE.

Afin de nous permettre de conserver nos droits à la retraite, nous cotisons auprès du régime des retenues pour pensions civiles de retraite de l'État. Le taux depuis le 1^{er} janvier 2020 était de 11,1 % de la base du traitement indiciaire correspondant au classement détenu par l'agent dans son corps d'origine.

Or, suite à un décret paru le 26 avril 2022 au Journal Officiel, ce taux de cotisation passe désormais à 27,7 % de la base du traitement indiciaire correspondant au classement détenu par l'agent dans son corps d'origine. Ce décret est applicable depuis le 1^{er} mai 2022.

Ceci correspond à une augmentation de 150 % du montant annuel acquitté par un fonctionnaire en détachement direct à l'étranger.

Par conséquent, nous tenons à vous alerter sur les conséquences de ce décret sur les écoles partenaires du réseau AEFE, sur les écoles du réseau MLF et OSUI et ainsi que sur les personnels titulaires y travaillant :

- Perte financière considérable pour les agents du réseau.
- Dégradation des conditions de vie des enseignants qui vont devoir subir une baisse drastique de leur pouvoir d'achat pour pallier cette augmentation.
- De très nombreux agents ne pourront pas cotiser à un tel taux, et dans ce cas ils seront forcés de renoncer à leur droit de cotiser au régime de retraite de la fonction publique.
- Baisse de l'attractivité de ces établissements pour les professeurs français titulaires détachés de l'Éducation Nationale.
- Renouvellement de professeurs très fréquent mettant en péril la stabilité des équipes éducatives.

- Recrutement d'enseignants non certifiés et de moins en moins qualifiés pour pallier au départ ou au non-recrutement des professeurs détachés.
- Disparition de certaines écoles ou filières par défaut d'enseignants qualifiés notamment dans des pays où le salaire local pour un détaché est nettement inférieur à un salaire français.
- Différence de traitement entre les personnels titulaires détachés dans le réseau des écoles françaises à l'étranger (entre ceux en détachement direct et ceux détachés auprès de l'AEFE), ce qui nous apparaît comme une procédure discriminatoire.

Nous demandons un traitement équitable entre fonctionnaires détachés et donc un retour à une cotisation unique.

Nous demandons également à pouvoir exercer sereinement notre métier d'enseignant détaché en étant rémunérés décemment. En tant que détachés direct, nous devons déjà financer nos assurances santé, nous ne percevons aucune prime pour compenser le surcoût de la vie à l'étranger. En 2019, vous avez par ailleurs accueilli très favorablement le bornage des contrats des professeurs titulaires à 6 ans, mesure qui toutefois ne s'est aucunement accompagnée d'une prise en charge financière des frais de déménagements inhérents à cette nouvelle mobilité forcée, et qui de fait ajoute encore de la précarité financière à nos situations.

Vous semble-t-il juste qu'un gouvernement impose de telles charges financières aux agents qu'il détache à l'étranger pour y représenter son système d'éducation?

Ainsi, nous nous adressons à vous pour que vous sollicitiez les élus sur les raisons de cette augmentation. Quels bénéfices les écoles partenaires du réseau AEFE, les écoles MLF et OSUI peuvent-elles en tirer? Quels bénéfices les usagers de ces écoles vont-ils en tirer?

Nous comptons sur votre engagement auprès de la communauté française pour nous défendre devant cette profonde injustice, et demander l'annulation de ce décret.

Quant à nous, nous sommes tous mobilisés au sein du réseau des écoles partenaires de l'AEFE, ainsi que les collègues travaillant dans le réseau MLF, pour mener des actions fortes afin d'alerter la communauté scolaire dans son ensemble sur notre situation.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, l'expression de notre parfaite considération.

Les enseignants détachés du Lycée Franco-Australien de Canberra.